Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_146-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 10 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 4 décembre 2025 Publication de la convocation le : 5 décembre 2025

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Simone JOURAND a donné procuration à M. Michel COLLOREC
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 15 DEC. 2025
Date de publication : 15 DEC. 2025

Délibération n° 2025-146 : Décision modificative n°1 budget annexe assainissement
Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Vu la délibération n°DE2025-036 du 2 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe du port d'Esquibien ;
Vu l'avis favorable unanime de la commission finances du 1er décembre 2025,

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- approuver la décision modificative n° 1 au budget prévisionnel 2025 (budget annexe assainissement) suivante :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_146-DE

Section d'investissement dépenses :

Augmentation de crédits				
Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
4581	Dépenses : versement aux usagers	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
				- €
TOTAL :			8 000,00 €	

Section d'investissement : recettes

Augmentation de crédits				
Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
				- €
4582	Recettes : versement par la Région à la commune du montant des aides attribuées	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
TOTAL :			8 000,00 €	

Eléments explicatifs :

- Aide régionale pour les assainissements non collectifs en zone littorale (délibération DE2024-098)
- Attribution de subventions pour la réhabilitation d'assainissements non collectifs (2 dossiers pour un total d'approximativement 8 000 €) : versement de l'aide par la Région à la commune et versement par la commune au riverain

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS